

CONSEIL DEPARTEMENTAL

DELIBERATION N° 2016-378

Le **vendredi 24 juin 2016**, le Conseil départemental s'est réuni Salle du Conseil départemental, sous la présidence de : *Monsieur Maurice CHABERT*

Etaient présents :

Madame Elisabeth AMOROS, Madame Darida BELAÏDI, Monsieur Xavier BERNARD, Monsieur Jean-Baptiste BLANC, Madame Marie-Claude BOMPARD, Monsieur Yann BOMPARD, Madame Suzanne BOUCHET, Madame Danielle BRUN, Madame Gisèle BRUN, Monsieur André CASTELLI, Monsieur Maurice CHABERT, Madame Laure COMTE-BERGER, Monsieur Hervé de LEPINAU, Madame Antonia DUFOUR, Madame Sylvie FARE, Monsieur Xavier FRULEUX, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Monsieur Pierre GONZALVEZ, Monsieur Joris HEBRARD, Monsieur Sylvain IORDANOFF, Madame Delphine JORDAN, Monsieur Thierry LAGNEAU, Madame Clémence MARINO-PHILIPPE, Monsieur Alain MORETTI, Monsieur Christian MOUNIER, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Rémy RAYE, Madame Sophie RIGAUT, Madame Dominique SANTONI, Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Madame Marie THOMAS-de-MALEVILLE, Madame Noëlle TRINQUIER .

Etai(en)t absent(s) :

.

Etai(en)t absent(s) et a (ont) donné procuration :

Monsieur Jean-François LOVISOLO à Madame Sophie RIGAUT, Monsieur Jean-Marie ROUSSIN à Madame Suzanne BOUCHET.

* * * *
* *

RD900 - DÉVIATION SUD DE COUSTELLET - PROJET À PRÉSENTER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Au terme du présent rapport, et après avis favorable de la commission Travaux - Aménagement - Territoire - Sécurité je vous propose :

Considérant la délibération n° 2014-372 du 25 avril 2014, approuvant le bilan de la concertation publique, l'abandon des variantes longues de tracés, le choix du tracé court (solution de raccordement 2), la poursuite des études relatives à l'aménagement d'un créneau de dépassement phasable dans le temps sur la partie Est du tracé, autorisant Monsieur le Président à poursuivre les études pour finaliser l'établissement d'un planning technique et financier, à solliciter l'ouverture de l'enquête publique unique, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,

Considérant les évolutions du projet depuis le 25 avril 2014, date de la précédente délibération n° 2014-372,

Considérant le coût d'objectif de cette infrastructure réajusté à environ 22 M €,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Code de l'Environnement et notamment les articles L122-1, L.123-2 et R.122-2, L.411-2 et R.411-8, R214-1, R414-19,

Considérant le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-31, L.153-54 à L.153-59 et R.104-9,

Considérant le Code de l'Expropriation et notamment les articles L.110-1 et R.112-1, L.131-1 et R.131-14, L.132-1 et R.132-4,

- **APPROUVER** le choix du type de voie qui sera présenté à l'enquête préalable à déclaration d'utilité publique, à savoir, une bidirectionnelle sur la section Ouest et une bidirectionnelle avec créneau de dépassement sur la section Est,

- **APPROUVER** la modification du choix du tracé court et le retour à la solution de raccordement 1, retenue et présentée à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,

- **AUTORISER** Monsieur le président à mener à leur terme les études techniques et environnementales qui permettront notamment la définition des mesures d'évitement, de réductions et de compensations des effets du projet sur l'environnement,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse l'ouverture de l'enquête publique unique, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), nécessaire à la réalisation du projet cité en objet.

Cette enquête portera notamment sur :

- l'utilité publique des travaux,
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées par le projet (dont évaluation environnementale des documents d'urbanisme),
- l'autorisation du projet au titre du code de l'environnement (étude d'impact, volet eau et milieu aquatiques, Natura 2000, espèces protégées),
- le parcellaire,
- la cessibilité des terrains.

En fonction de l'avancement de la production des dossiers et des études détaillées, l'enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains, pourra être séparée de l'enquête publique unique préalable à la DUP.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide d'adopter la présente délibération à la majorité des voix avec :

Epreuve(s) favorable(s) : 33

Madame Elisabeth AMOROS , Madame Darida BELAÏDI , Monsieur Xavier BERNARD , Monsieur Jean-Baptiste BLANC , Madame Marie-Claude BOMPARD , Monsieur Yann BOMPARD , Madame Suzanne BOUCHET , Madame Danielle BRUN , Madame Gisèle BRUN ,

Monsieur André CASTELLI , Monsieur Maurice CHABERT , Madame Laure COMTE-BERGER ,
Monsieur Hervé DE LEPINAU , Madame Antonia DUFOUR , Monsieur Xavier FRULEUX ,
Madame Marie-Thérèse GALMARD , Monsieur Pierre GONZALVEZ , Monsieur Joris
HEBRARD , Monsieur Sylvain IORDANOFF , Madame Delphine JORDAN , Monsieur Thierry
LAGNEAU , Monsieur Jean-François LOVISOLO , Madame Clémence MARINO-PHILIPPE ,
Monsieur Alain MORETTI , Monsieur Christian MOUNIER , Monsieur Max RASPAIL , Monsieur
Rémy RAYE , Madame Sophie RIGAUT , Monsieur Jean-Marie ROUSSIN , Madame Dominique
SANTONI , Madame Corinne TESTUD-ROBERT , Madame Marie THOMAS-DE-MALEVILLE ,
Madame Noëlle TRINQUIER

Epreuve(s) contraire(s) : 0

Abstention(s) : 1

Madame Sylvie FARE

Ne participe(nt) pas au vote : 0

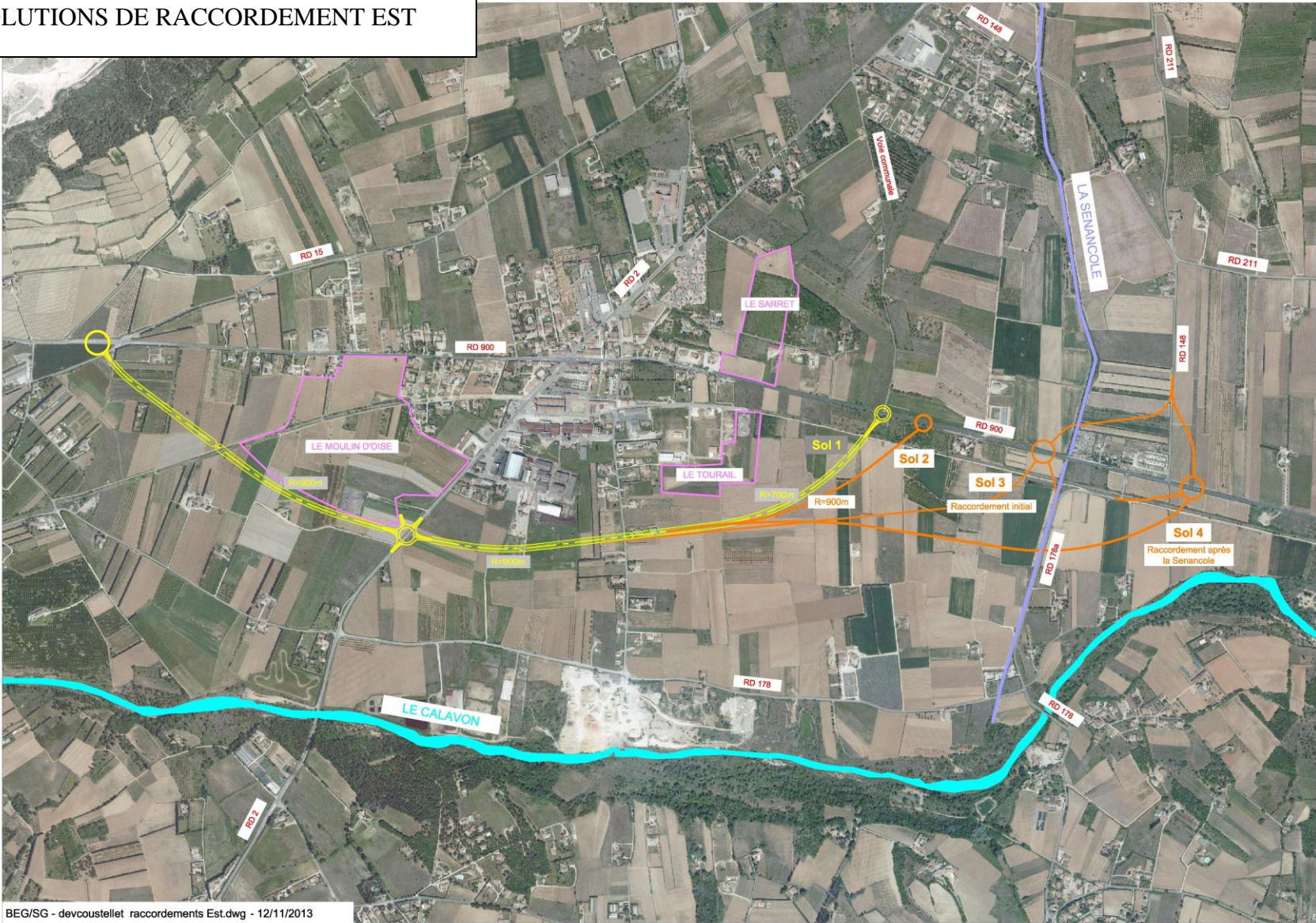
Absent(e-s) lors du vote :

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Chabert', written over a horizontal line.

Maurice CHABERT

**DEVIATION SUD DE COUSTELLET
SOLUTIONS DE RACCORDEMENT EST**



BEG/SG - devcoustellet raccords Est.dwg - 12/11/2013